



Le 2 novembre 2023

Le Maire de Lézignan-Corbières
Aux membres du Conseil municipal

ASS/GF/ST/MG

Chers Collègues,

Je vous prie de bien vouloir participer à la séance du Conseil municipal qui se tiendra :

**Le vendredi 10 novembre 2023 à 18h
Au Palais des Fêtes, avenue Maréchal Foch**

Vous trouverez ci-dessous les questions portées à l'ordre du jour, accompagnées en pièces jointes des notes explicatives de synthèse conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ordre du jour**Fonctionnement des institutions communales**

Désignation de la secrétaire ou du secrétaire de séance

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 septembre 2023
2. Liste des décisions du Maire prises dans le cadre de l'article L. 2122-22 du CGCT par délégation du Conseil municipal
3. Remplacement d'un conseiller municipal au Conseil d'administration du CCAS

Finances

4. Décision modificative n° 2 – Budget principal
5. Subventions annuelles aux associations 2023

Gestion des services publics

6. Avenant n°2 à la convention de Délégation de Service Public Assainissement – Annexe

Propreté et gestion des déchets

7. Avis du conseil municipal relatif au règlement de la collecte des encombrants – Annexe

Affaires sociales

8. Transfert du centre social de l'AMI en centre-ville

Questions diverses

Je vous prie de croire chers collègues, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Gérard FORCADA